

# COMPTE RENDU

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 26 mars 2015 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIT. Mrs BOUISSIERE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : Mme LABIGOUE. Mrs. BIASI. CUNY.  
Mme CANDALOT DIT CASOURANG a donné pouvoir à M. CAGNATI.  
Mme MARRAUD a donné pouvoir à Mme CANO-HERNANDEZ.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

### **Budget Primitif 2015 Commune et Régie Transport Scolaire :**

Monsieur le Maire présente le budget 2015 de la Régie Transport Scolaire ainsi que celui de la Commune préparés avec la Commission Finances. Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette présentation.

#### **BP Régie Transport Scolaire :**

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 31 131 €.

Pas d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

#### **BP Commune :**

Le projet de budget primitif est présenté à l'assemblée, le montant des dotations n'étant pas encore connu, le conseil municipal décide de voter le budget lors de la prochaine séance de conseil d'ors et déjà programmée pour le 9 avril 2015.

Les programmes proposés en investissement sont les suivants :

- ❖ **Aménagement du Bourg.**
- ❖ **Acquisition Matériel** : Équipement en matériel et mobilier dont copieur, vidéoprojecteur, écran mobile, lot de chaises pour la cantine et la garderie périscolaire...
- ❖ **Bâtiments Communaux** : Subventions d'équipement versées dans le cadre de l'opération « Façades cœur de Bourg » et travaux. Réfection des menuiseries des logements communaux et de la Salle Billou.
- ❖ **Dortoir École** : Travaux électriques et enduits extérieurs.
- ❖ **Local Chasse.**

### Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2015, le taux des taxes directes locales comme inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Habitation	13.39 %
Taxe Foncière (bâti)	13.17 %
Taxe Foncière (non bâti)	68.33 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19.27 %

D'où un produit fiscal attendu de 285 817 €.

M. BOUSSIÈRE fait part à l'assemblée de la question soulevée lors de la préparation du budget par la commission des finances à savoir la révision des bases d'imposition.

M. le Maire explique que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2011, d'une part par choix des municipalités et d'autre part pour rester dans la moyenne d'imposition des communes comparables à la nôtre. Or des ressources nouvelles existent en demandant la révision des bases d'imposition ; les valeurs servant aux calculs des impôts locaux sont souvent éloignées des véritables valeurs locatives. Elles sont parfois sur estimées, parfois sous-estimées (aménagement intérieurs, travaux non déclarés...)

### Aménagement de Bourg :

Concernant les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie, M. le Maire fait le compte rendu de l'appel d'offres et de l'analyse de celles-ci.

Neuf entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence :

BARATET PAYSAGES (Fauillet)  
EUROVIA/SAINCRY (Le Passage)  
NICLI Lucien (Bruch)  
COLAS (Bon Rencontre)  
DELFAUT Guy (Bon Rencontre)  
BOUYRIE DE BIE (Messanges)  
EIFFAGE (Malause)  
MALET (Boé)  
ANTOINE ESPACES VERTS (Sainte-Livrade-Sur-Lot)

Le choix de l'offre, économiquement la plus avantageuse, a été apprécié en fonction des critères suivants : valeur technique de l'offre, prix des prestations, coût d'utilisation.

Les offres les plus avantageuses sont :

<b>SOLUTION BASE</b>			
Désignation	Entreprise	Tranche Ferme HT	Tranche Conditionnelle HT
Lot 1 VRD	EUROVIA/SAINCRY	438 072.18	525 998.38
Lot 2 PLANTATIONS	BARATET PAYSAGES	25 710.50	14 892.80
<b>SOLUTION VARIANTE</b>			
Lot 1 VRD	EUROVIA/SAINCRY	427 323.78	521 310.36
Lot 2 PLANTATIONS	BARATET PAYSAGES	25 710.50	14 892.80

Les ordres de service seront remis aux entreprises le 20/04/2015 pour une livraison prévue le 20/09/2015.

M. STUYK fait part à l'assemblée que l'opération étant engagée, il a sollicité de nouveau le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne pour les propositions de prêts réactualisés ; le montant à emprunter est de 350 000 €.

**Informations diverses :**

**OPAH :**

M. le Maire informe que M. MARTINEZ a déposé un dossier au titre de l'OPAH afin de réaliser des travaux de réfection de façade (remplacement des fenêtres, création de volets, peinture des menuiseries) dont le montant s'élève à 7 022.90 € HT. M. MARTINEZ a obtenu l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable aussi, vu les fiches de calculs établies par le PACT HD 47,

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer :

- Une aide dans le cadre de l'opération façade pour un montant de 1 404.58 € à M. MARTINEZ, 5 Place de la Mairie à Monclar -47380-.

**Budget CCAS :**

M. le Maire fait part à l'assemblée que le budget du CCAS a été voté ce jeudi 26 mars 2015 et qu'il a été équilibré pour la deuxième année consécutive avec une subvention de la commune. Cette situation ne peut pas perdurer en l'état ; de nouvelles discussions sont engagées avec Habitalys, propriétaire du bâtiment.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---